

Le projet pilote pour les routes 11 et 17 met en place des services améliorés d'entretien hivernal

La nouvelle norme d'entretien permet d'atteindre les objectifs de dégagement des chaussées quatre heures plus vite!

Les routes 11 et 17 de l'Ontario constituent un maillon stratégique du réseau routier transcanadien. Elles relient les chaînes d'approvisionnement de l'Est et de l'Ouest du Canada et desservent les communautés du Nord de l'Ontario.

À la suite d'un examen technique détaillé des niveaux de service hivernal sur les routes 11 et 17 dans le Nord de l'Ontario, le ministère des Transports de l'Ontario (MTO) a lancé en 2020-2021 un projet pilote hivernal afin de déterminer les possibilités d'amélioration des normes d'entretien hivernal des routes 11 et 17 et de cerner les endroits où les entrepreneurs ont de la difficulté à satisfaire aux normes de dégagement de la chaussée. Le projet pilote porte sur des sections des routes 11 et 17 totalisant 3,274 kilomètres, soit de la frontière entre le Minnesota et le Manitoba jusqu'à Ottawa.

Le projet pilote a nécessité une analyse approfondie de plus de 10 000 enregistrements de données sur le dégagement des chaussées et un examen du travail sur le terrain du personnel d'entretien de 26 entrepôts d'entretien dans trois régions de l'Ontario, soit le nord-ouest, le nord-est et l'est de la province.

Le projet pilote a également examiné la possibilité de fixer un nouvel objectif de rendement en matière de dégagement de la chaussée en comparant l'objectif actuel de 16 heures à un éventuel objectif de 12 heures pour le dégagement de la chaussée sur ces routes. L'objectif de rendement en matière de dégagement de la chaussée correspond au temps que mettent les entrepreneurs en entretien des routes pour dégager complètement la neige et la glace des voies de circulation d'une route après une tempête hivernale.

En novembre 2022, après deux années de travail assidu sur le projet pilote, le Ministère a établi une nouvelle norme pour le type de route [ON Trans-Canada](#) exigeant des entrepreneurs



« Notre gouvernement est le premier à créer un nouveau niveau de service pour les routes qui fera en sorte que les routes 11 et 17 soient dégagées plus rapidement, tout en améliorant

Dans cette parution:

Le projet pilote pour les routes 11 et 17 met en place des services améliorés d'entretien hivernal . . . 1

Programme pilote des zones de dépannage de la RGT du ministère des Transports de l'Ontario . . . 5

Road Talk, de nouveau accessible au public en ligne 9

« Notre gouvernement est le premier à créer un nouveau niveau de service pour les routes qui fera en sorte que les routes 11 et 17 soient dégagées plus rapidement, tout en améliorant la sécurité routière pour les conducteurs du Nord. L'Ontario a déjà mis en place des normes de premier plan à l'échelle nationale en ce qui concerne l'entretien hivernal, et cette mesure s'appuie sur les efforts plus vastes de notre gouvernement pour faire en sorte qu'il en soit toujours ainsi. » - Caroline Mulroney, Minister des Transports

Le projet pilote pour les routes 11 et 17 met en place des services améliorés d'entretien hivernal



Carte montrant les sections des routes 11 et 17 faisant partie du projet pilote

qu'ils dégagent la chaussée des routes 11 et 17 dans les 12 heures suivant la fin d'une tempête hivernale, soit quatre heures de moins que l'objectif de rendement de la norme précédente. La norme de 12 heures pour le dégagement de la chaussée des routes 11 et 17 répond au besoin de dégager ces routes plus rapidement, d'optimiser les ressources et de protéger l'environnement.

En plus d'instaurer une nouvelle norme de rendement en matière de dégagement de la chaussée sur les routes 11 et 17, le Ministère continue d'améliorer les services d'entretien hivernal dans le Nord de l'Ontario, notamment en appliquant les mesures suivantes :

- Adoption de nouveaux modèles de contrats qui tiennent compte d'exigences plus contraignantes en matière d'équipement, d'itinéraires et d'entretien.
- Augmentation de l'utilisation proactive de liquides de dégivrage avant une tempête hivernale lorsque

les conditions sont favorables.

- Utilisation accrue de chasse-neige avec grappe sous châssis, qui sont plus efficaces pour enlever la neige accumulée.
- Construction de 24 nouvelles stations du Système d'information météorologique (14 dans le Nord de l'Ontario) pour réagir plus rapidement aux changements des conditions météorologiques hivernales.
- Installation de 23 panneaux portables à messages variables le long des routes du Nord de l'Ontario pour informer les automobilistes des conditions météorologiques hivernales et des fermetures de routes.

Faits en bref

- L'Ontario est la seule province canadienne à avoir rendu publique une exigence de rendement en matière de dégagement de la chaussée après une tempête.
- En 2020, l'Ontario a publié un rapport d'examen technique des autoroutes 11 et 17 et a constaté que les niveaux de service étaient conformes ou supérieurs aux normes provinciales.
- Le projet pilote d'entretien hivernal des routes 11 et 17, qui s'est déroulé sur une période de deux ans au cours des hivers 2020-2021 et 2021-2022, a contribué à l'élaboration de la nouvelle norme de 12 heures pour le dégagement de la chaussée sur ces routes.
- L'Ontario dispose de plus de 1 100 pièces d'équipement prêtes à affronter les conditions hivernales les plus rudes et nos entrepreneurs en entretien hivernal sont à pied d'œuvre 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour dégager les routes. Les équipes d'entretien déploient leur équipement dans les 30 minutes qui suivent le début d'une tempête hivernale pour déneiger, saler et sabler les routes.

Avant de voyager en hiver, planifiez votre itinéraire en consultant le site Web [Ontario.ca/511](https://ontario.ca/511) ou en utilisant l'application Ontario 511 offerte gratuitement sur App Store et Google Play. L'application Ontario 511 vous permet de planifier votre itinéraire en consultant l'état des routes, les caméras, la météo et le portail Repérer mon chasse-neige, qui donne de l'information pour localiser les chasse-neige sur les routes provinciales. ●

Le projet pilote pour les routes 11 et 17 met en place des services améliorés d'entretien hivernal

Pour en savoir plus sur le pont Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez cliquer sur les liens suivants :

[Examen technique des niveaux de service hivernal des routes 11 et 17 dans le Nord de l'Ontario | ontario.ca](#)

[Assurer la sécurité des routes 11 et 17 en hiver | ontario.ca](#)

[Norme « ON Trans-Canada »](#)

OU contactez :
Craig Fowler, responsable, Matériaux, normes et systèmes pour l'entretien, Division des opérations,
à (289) 968-0186,
ou à l'adresse
Craig.Fowler2@ontario.ca

Road Talk :
<https://www.ontario.ca/fr/page/ressources-pour-les-planificateurs-des-transports>

Les éditions précédentes des publications peuvent être consultées à la bibliothèque du ministère des Transports de l'Ontario :

<https://www.library.mto.gov.on.ca/SydneyPLUS/Sydney/Portal/default.aspx>

Abonnez-vous à Road Talk:
roadtalk@ontario.ca

Distribué par la Division de la gestion de l'infrastructure de transport du MTO

Projet pilote de zone de remorquage du ministère des Transports de l'Ontario

Rapport sur quatre zones restreintes de dépannage sur les routes provinciales de la région du Grand Toronto

Le 13 décembre 2021, le ministère des Transports de l'Ontario (MTO) a lancé le programme pilote des zones de dépannage (PZD). Ce programme établit quatre zones restreintes de dépannage sur les tronçons des routes provinciales de la région du Grand Toronto (RGT). Son objectif est de permettre, en cas d'incident, un dégagement plus rapide et plus sécuritaire sur certaines des routes les plus achalandées d'Amérique du Nord.

En outre, le programme pilote des zones de dépannage a pour but d'améliorer la sécurité et la protection des clients, de mettre un frein aux pratiques contraires à l'éthique, d'éliminer les mauvais fournisseurs de services et de mieux intégrer les services de dépannage et de récupération à ceux des autres intervenants en cas d'incident. Le programme pilote réalise activement ces objectifs en garantissant qu'au sein des zones restreintes de dépannage, les services de dépannage et de récupération sont fournis par des entreprises de dépannage autorisées possédant l'expérience, l'équipement et la formation nécessaires pour dégager rapidement la route en toute sécurité, le tout à des coûts raisonnables pour les utilisateurs des routes de l'Ontario.

Le Règlement de l'Ontario 325/21 précise quels sont les tronçons des

routes provinciales qui sont des zones restreintes de dépannage. Seules les entreprises de dépannage autorisées peuvent en retirer les véhicules nécessitant un remorquage. Cela signifie qu'au sein d'une zone restreinte de dépannage, aucune autre entreprise de dépannage ne peut solliciter le remorquage de véhicules.

Le programme pilote soutient en outre l'élaboration de nouveaux procédés et de nouvelles normes, tout comme le cadre de travail réglementaire régissant les secteurs du remorquage et de l'entreposage aux termes de la Loi sur la sécurité et l'encadrement du remorquage et de l'entreposage de véhicules.

Le ministère poursuit son examen du programme pilote en y apportant régulièrement des adaptations qui améliorent la sécurité du public, la protection des clients et l'intégration des interventions face aux incidents sur les routes provinciales.

Au cours de la première année du programme pilote, presque 33 000 incidents ont nécessité ses interventions et les routes ont été dégagées en respectant les délais prescrits dans plus de 90 pour cent des cas. Les plaintes des clients visaient moins de 1 pour cent du total des incidents traités. Le travail du ministère



Début du dépannage

autorisé seulement

dans le cadre du programme pilote a reçu l'aval et le soutien de la Police provinciale de l'Ontario et d'autres intervenants.

La première année du programme pilote a été couronnée de succès. Le ministère compte bien poursuivre sur sa lancée lors de sa deuxième année.

Ce que les conducteurs doivent savoir

Le conducteur qui a besoin d'aide dans une zone restreinte de dépannage et qui se trouve dans une situation d'urgence ou bloqué dans une voie de circulation doit appeler le 911.

Le conducteur qui se trouve dans un endroit relativement sécuritaire sur l'accotement de la route et qui a besoin de dépannage doit appeler le 511 et choisir l'option du programme pilote pour la zone de dépannage.

Au sein d'une zone restreinte de dépannage, les conducteurs peuvent appeler directement leur fournisseur

Projet pilote de zone de remorquage du ministère des Transports de l'Ontario

Tow Zone Pilot : en chiffres



Objectifs du projet pilote de zone de remorquage

- * Assurez-vous que les opérateurs de remorquage ont la formation, l'expérience et l'équipement appropriés pour débayer les autoroutes de manière sûre et efficace.
- * Réduire la congestion et les retards sur les autoroutes provinciales en dégagant l'autoroute plus rapidement.
- * Aidez à assurer des tarifs de remorquage raisonnables pour les conducteurs en fournissant des prix et une facturation standard pour les services de remorquage dans la zone de remorquage restreinte.

Dans une zone de remorquage restreint, vous devez faire appel à une entreprise de remorquage autorisée. Si vous avez besoin d'assistance dans une zone de remorquage restreint :

- * **Appelez le 911** s'il s'agit d'une urgence ou si vous êtes dans une voie fréquentée et que vous ne pouvez pas déplacer votre véhicule en toute sécurité vers un endroit sûr.
- * **Appelez le 511** ou votre fournisseur d'assistance routière si vous êtes dans un endroit sûr sur l'accotement.

*Les statistiques sont des moyennes basées sur les données du MTO; 1 avril 2022 - 31 mars 2023

de services d'assistance routière pour être remorqués, s'ils se trouvent à un endroit sécuritaire sur l'accotement, s'ils n'ont pas été impliqués dans une collision et s'ils conduisent un véhicule léger dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou moins, comme une voiture, une camionnette, un VUS ou une fourgonnette.

Emplacements du programme pilote

Le programme pilote vise quatre zones restreintes de dépannage sur des tronçons de routes provinciales de la région du Grand Toronto.

Chaque emplacement du programme pilote a été soigneusement choisi en fonction de divers facteurs, notamment les volumes de trafic et les données sur les collisions.

Voici les emplacements visés par le programme pilote :

- **Zone 1** : autoroute 401, de l'autoroute 400 est à l'avenue Morningside
- **Zone 2** :
 - o autoroute 401, de l'autoroute 400 ouest à la route régionale 25
 - o autoroute 427, de la QEW à l'autoroute 409
 - o autoroute 409, de l'autoroute 427 à l'autoroute 401
- **Zone 3** : autoroute 400, de l'autoroute 401 à la route 9
- **Zone 4** : QEW, de l'autoroute 427 à la rue Brant

Récemment, la Division de la sécurité de la circulation de la Police provinciale a publié un gazouillis au sujet du programme pilote. Vous pouvez le lire en cliquant ici.

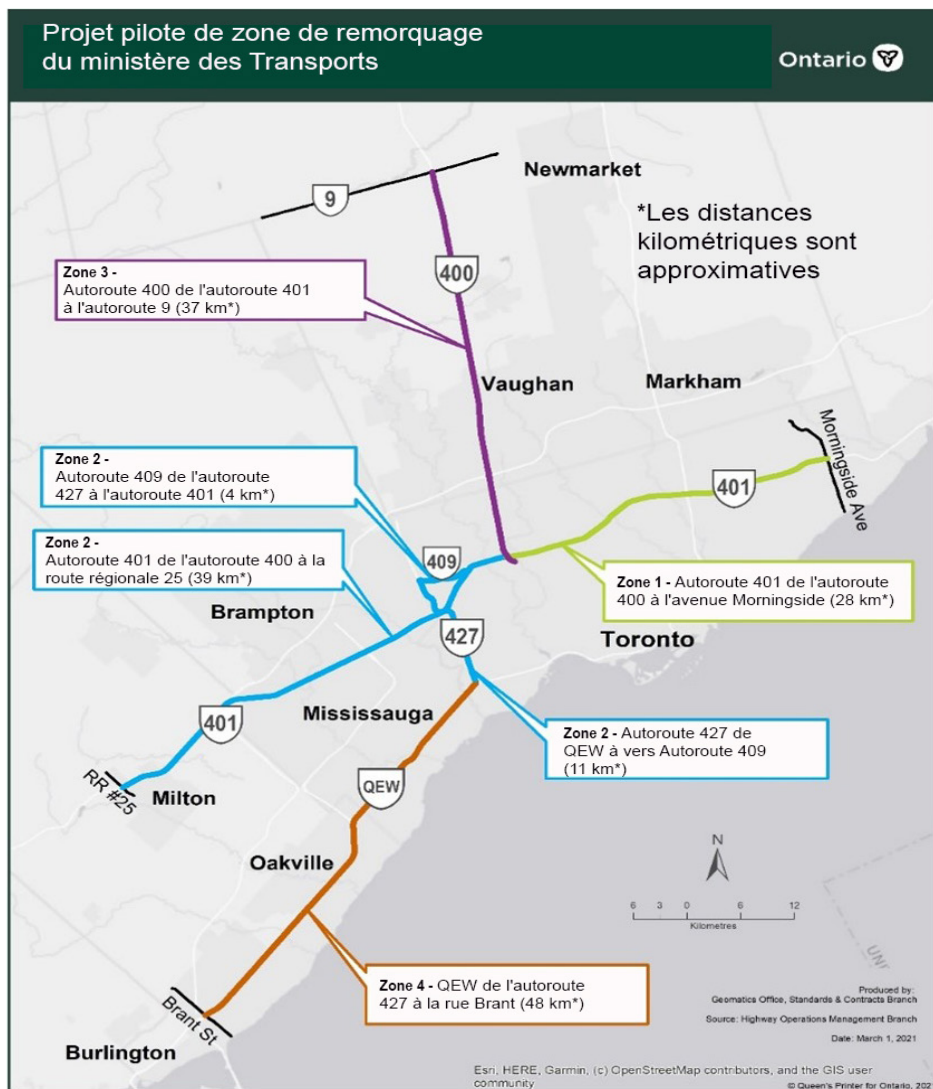


Message d'autoroute de la zone de remorquage

En cliquant sur le lien suivant, vous pourrez consulter une liste des entreprises de dépannage autorisées et un barème des frais : <https://www.ontario.ca/fr/page/programme-pilote-des-zones-de-depannage>.

Récemment, la Division de la sécurité de la circulation de la Police provinciale a publié un gazouillis au sujet du programme pilote. Vous pouvez le lire en cliquant ici, https://twitter.com/opp_hsd/status/1592714499358068736?s=51&t=RzAI9JI3FENPuXCSYfpwhA.

Projet pilote de zone de remorquage du ministère des Transports de l'Ontario



Carte montrant quatre zones de remorquage

Road Talk :
<https://www.ontario.ca/fr/page/ressources-pour-les-planificateurs-des-transports>

Les éditions précédentes des publications peuvent être consultées à la bibliothèque du ministère des Transports de l'Ontario :

<https://www.library.mto.gov.on.ca/SydneyPLUS/Sydney/Portal/default.aspx>

Abonnez-vous à Road Talk:
roadtalk@ontario.ca

Distribué par la Division de la gestion de l'infrastructure de transport du MTO

Pour plus d'informations sur le projet pilote de zone de remorquage, veuillez visiter :

<https://www.ontario.ca/page/tow-zone-pilot-program>

Pour toute question ou préoccupation concernant le pilote, veuillez contacter :
TowZonePilot@ontario.ca

Road Talk, le bulletin ontarien de transfert de technologies des transports, est de nouveau offert au public en ligne

Les autorités routières, les intervenants intéressés, l'industrie et les corps universitaires du monde entier peuvent prendre connaissance des travaux de recherche réalisés au cours des 29 dernières années! interested stakeholders, industry, and academia around the globe!

Le public n'a pas pu consulter *Road Talk* pendant que le ministère migrerait vers une plateforme Web plus conviviale axée sur les services. Toutefois, la bibliothèque du MTO offre un nouveau mode d'accès. Elle a catalogué des centaines d'articles publiés dans *Road Talk*. Il est donc désormais possible de faire une recherche par mots clés.

Road Talk est le bulletin de transfert des technologies du ministère. Il est distribué aux membres du public qui y sont abonnés par voie électronique et affiché sur le site www.ontario.ca. Cette publication fait connaître les travaux de recherche sur les routes et les activités de pointe réalisés par le ministère, ainsi que des politiques et normes opérationnelles novatrices. Une grande partie du contenu de *Road Talk* porte sur les essais pilotes et les travaux de recherche effectués par les chercheurs et le personnel technique du MTO, les nouvelles technologies qu'ils ont mises au point ou les progrès qu'ils ont réalisés. Les articles sont rédigés en collaboration avec des experts du ministère ou, parfois, par ces derniers.



Quelques numéros de Road Talk montrant l'évolution de sa conception et de sa marque sur une période de 29 ans.

Road Talk s'adresse aux collègues du MTO, à ses parties prenantes, aux autorités routières internationales, à l'industrie, aux corps universitaires et à d'autres organismes de transfert de technologies dans le secteur des transports.

Road Talk a été lancé en 1994. Les premiers numéros étaient distribués en version papier tous les trimestres. De nombreux aspects de l'administration de *Road Talk* sont en voie d'être modernisés et le bulletin est distribué lorsque le contenu approuvé est prêt.

Road Talk, le bulletin ontarien de transfert de technologies des transports, est de nouveau offert au public en ligne

Road Talk est produit par Kristin Stahlman, planificatrice des communications, Division des opérations du MTO, Bureau des services à la Division, pour le compte de la Division de la gestion de l'infrastructure de transport (DGIT). Le personnel chargé des médias sociaux au sein du ministère en fait la promotion à l'externe.

Pour consulter les numéros précédents de Road Talk et prendre connaissance des travaux de recherche et des projets novateurs du ministère, cliquez sur le lien suivant qui mène à la bibliothèque du MTO : [Bibliothèque du ministère des Transports de l'Ontario](#). •

Pour vous abonner gratuitement à Road Talk, veuillez envoyer un courriel à RoadTalk@ontario.ca.

Pour plus de renseignements sur Road Talk, veuillez communiquer avec :

Kristin Stahlman,
planificatrice des communications,
Bureau des services à la Division des opérations,
Kristin.Stahlman@ontario.ca,
ou (289) 407-3421

« En mettant à nouveau ces articles à la disposition du public, nous avons franchi une étape importante en vue de moderniser Road Talk. Je suis heureuse d'y avoir apporté une contribution. Ces articles permettent au public de prendre connaissance des efforts déployés par le ministère dans les coulisses et sur le terrain, ainsi que des mesures prises par ses fonctionnaires pour assurer la sécurité des routes grâce à des activités de planification, d'ingénierie, de construction, d'exploitation et d'entretien. »

- Jasmin Minhas, stagiaire, éducation coopérative (Collège Mohawk), DGIT,

Road Talk :
<https://www.ontario.ca/fr/page/ressources-pour-les-planificateurs-des-transports>

Les éditions précédentes des publications peuvent être consultées à la bibliothèque du ministère des Transports de l'Ontario :

<https://www.library.mto.gov.on.ca/SydneyPLUS/Sydney/Portal/default.aspx>

Abonnez-vous à Road Talk:
roadtalk@ontario.ca

Distribué par la Division de la gestion de l'infrastructure de transport du MTO